

**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
2005-2009**

---

**Document du Conseil académique de la Faculté**

Adopté par le Conseil le 18 mai 2005

---

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2005-2009**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>1. LES NIVEAUX D'INTERVENTIONS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES DE LA FACULTÉ</b> .....	<b>2</b>
1.1 NIVEAU DE PRÉÉMINENCE UNIVERSITAIRE ET D'ACTION INTERUNIVERSITAIRE .....	3
1.2 NIVEAU D'ÉMERGENCE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES FACULTAIRES.....	4
1.2.1 Axe « <i>Citoyenneté, pluralisme et démocratie</i> » .....	4
1.2.2 Axe « <i>Politique sociale et droit social, consommation et qualité de vie</i> ».....	5
1.2.3 Axe « <i>Politiques publiques, gouvernance et État de droit</i> ».....	6
1.3 NIVEAU DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS INTER-FACULTAIRES ET INTER-UNIVERSITAIRES.....	7
<b>2. CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT 2005-2009</b> .....	<b>8</b>
2.1 LA PROGRAMMATION.....	8
2.1.1 <i>Révision de la programmation</i> .....	8
2.1.2 <i>Nouveaux programmes</i> .....	9
2.1.3 <i>Nouveaux modèles de formation</i> .....	11
2.1.4 <i>Stages et activités cliniques</i> .....	11
2.2 LA RECHERCHE .....	12
2.3 L'INTERNATIONALISATION .....	13
2.4 SOUTIEN AUX ÉTUDIANT-E-S .....	14
2.5 L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉ-E-S DE LA FACULTÉ .....	14
2.6 L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF .....	15
2.6.1 <i>Les instances décisionnelles et de coordination</i> .....	15
2.6.2 <i>Politiques et règlements de la Faculté</i> .....	15
2.6.3 <i>Plan directeur des espaces</i> .....	16
2.6.4 <i>La qualité de langue</i> .....	16
2.7 LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES.....	16
2.7.1 <i>Planification et stratégie pour le renouvellement du corps professoral</i> .....	16
2.7.2 <i>Financement extérieur</i> .....	17
2.8 LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE RECRUTEMENT.....	17
2.9 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS.....	18
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE I : LE CONSEIL ACADÉMIQUE</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXE II : LES COMITÉS DE LA FACULTÉ</b> .....	<b>21</b>

## INTRODUCTION

La Faculté de science politique et de droit a réussi au cours de ses cinq premières années d'existence et plus particulièrement en raison de l'adoption de son Plan de développement (2001-2003) à se tailler une place et à se forger une crédibilité tant à l'UQAM qu'à l'extérieur. Le décanat et les directions de départements et de programmes ont travaillé en étroite collaboration durant ces années dans des dossiers aussi difficiles que la révision de la programmation, les consolidations des sessions, la réalisation de nouveaux programmes et la création d'un Institut. Cette excellente collaboration demeure le gage de notre succès et elle s'exerce dans le respect de l'autonomie départementale. C'est dans cet esprit de collaboration que nous travaillerons activement durant les deux prochaines années au projet de développement de l'îlot voyageur. Nous tenterons de profiter de cette occasion unique de création d'un nouveau pavillon pour se doter de lieux physiques à l'image de notre Faculté.

Les prochaines années couvertes par le Plan de développement (2005-2009) seront consacrées à la poursuite du développement de la Faculté mais également à la consolidation des acquis. L'atteinte de nos nouveaux objectifs dépend d'ailleurs en grande partie de notre capacité à maintenir l'équilibre entre développement et consolidation. La Faculté a décidé de concentrer ses interventions sur trois niveaux bien définis à travers lesquels, se précisent les axes prioritaires de développement.

Parallèlement, la Faculté entend mobiliser ses ressources afin de favoriser le développement des interactions entre ses différentes composantes et de poursuivre ses efforts en vue d'accroître les collaborations à l'extérieur de l'UQAM (partenariat avec d'autres universités, milieux sociaux, etc.). En ce sens, la Faculté adhère au développement des missions des départements et des programmes qui la composent et s'engage à contribuer à leur développement. Elle s'est de plus donnée comme mission première d'assurer l'interface, d'abord entre ses unités, et entre elles et celles des autres Facultés. Son travail permettra d'assurer une meilleure visibilité aux programmes des deux disciplines ainsi qu'aux nouveaux programmes bi-disciplinaires autant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs.

### 1. LES NIVEAUX D'INTERVENTIONS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES DE LA FACULTÉ

La Faculté compte intervenir à trois niveaux pour soutenir le développement de ses axes prioritaires de développement ainsi que les activités de ses chercheur-e-s. Le premier niveau est celui où la Faculté peut consolider sa prééminence à l'UQAM et il concerne l'axe de développement qu'elle s'est donnée soit les études internationales. Cet axe est celui pour lequel la Faculté a le plus de ressources tant professorales qu'organisationnelles pour

prétendre être un lieu de concertation incontournable à l'UQAM et éventuellement à Montréal. L'objectif de la Faculté sera de soutenir les études internationales, son Institut d'études internationales et les spécialistes dans ce domaine afin de consolider la place privilégiée qu'elle a acquise dans ce champ d'études et de recherche.

Dans les domaines autres que les études internationales, il s'est avéré plus difficile de développer les synergies. Cependant, il est clair qu'elles existent et il faudra faire davantage pour favoriser les interactions entre les chercheur-e-s et les groupes de recherches des deux champs disciplinaires. Le deuxième niveau d'intervention consistera donc à cibler nos grandes forces et synergies possibles et à soutenir leur développement comme pôles de référence pour la Faculté sans nécessairement devoir viser à une prééminence au sein de l'UQAM dans les domaines connexes. Les axes prioritaires de développement de ce niveau d'interventions seront sélectionnés pour leur potentiel à atteindre cet objectif.

Nous avons assisté, depuis le début de la Faculté, à un développement considérable de collaborations inter-facultaires et interdisciplinaires de plusieurs de nos spécialistes. À un troisième niveau d'intervention, la Faculté se donne pour mission de soutenir les collaborations inter-facultaires ou inter-universitaires de ses chercheur-e-s dans des domaines où d'autres facultés ou universités exercent un leadership auquel elle ne saurait prétendre. Il s'agira ici de favoriser et de consolider la participation de nos professeur-e-s/chercheur-e-s dans les différents centres et instituts où ils sont présents ou requis. **Enfin, il faut noter que les axes prioritaires de développement privilégiés dans les niveaux d'interventions ne reflètent ni ne fixent nécessairement les priorités des départements. Ils déterminent les axes prioritaires de développement de la Faculté en tant que lieu de concertation et d'interaction entre ses unités académiques.**

### 1.1 NIVEAU DE PRÉÉMINENCE UNIVERSITAIRE ET D'ACTION INTERUNIVERSITAIRE

À ce niveau d'intervention, la Faculté compte favoriser le développement d'un axe prioritaire de développement soit les études internationales. Compte tenu des ressources dans le domaine des études internationales et des nombreuses opportunités qui s'offrent à elle, la Faculté continuera à en faire un axe de développement important pour les prochaines années. Nous sommes devenus, avec notre nouvel Institut d'études internationales de Montréal et ses composantes, la création de nouveaux programmes et l'ajout de nombreux spécialistes,<sup>1</sup> un pôle de développement incontournable dans le domaine des études internationales à l'UQAM. La Faculté a maintenant plus de 35 spécialistes dans ce champ de spécialisation. À l'aide de son Institut, elle compte poursuivre le développement des collaborations inter-facultaires et inter-universitaires et devenir un lieu de concertation dans ce domaine à Montréal. Nous croyons disposer des bases et instruments nécessaires à l'établissement d'un réseau intégré de ressources.

---

<sup>1</sup> Notamment trois chaires de recherche du Canada et un poste de chercheur FCAR.

La Faculté entend agir de concert avec son Institut d'études internationales pour favoriser la concertation et renforcer les synergies dans les différentes activités de formation, de recherche et de diffusion des connaissances en études internationales. C'est pourquoi, elle appuie l'Institut qui, dans son plan d'action, compte consacrer ses activités de recherche autour de trois grands thèmes soient les *forces transnationales, régionalisation et mondialisation, les transferts de droits et politiques comparées et les rapports de force et relations internationales*.

## **1.2 NIVEAU D'ÉMERGENCE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES FACULTAIRES**

À ce niveau d'action et d'interventions, des projets fort intéressants, initiés notamment par de nouveaux professeur-e-s, sont présentement à l'étude et nécessiteront une participation large de chercheur-e-s des deux départements. Ainsi, il devient extrêmement important de définir de nouveaux axes de recherche en fonction des compétences dont nous disposons déjà et celles qui s'ajoutent. La Faculté accordera une attention particulière aux champs de recherche en développement afin de favoriser, voire stimuler, les collaborations entre ses chercheur-e-s. Le Comité de la recherche de la Faculté, en attribuant les fonds de recherche dont elle dispose, a favorisé l'émergence et la formation de groupes de recherche composés de chercheur-e-s des deux départements. Cet objectif devrait être maintenu.

Deux projets retiennent déjà notre attention pour leur excellent potentiel de développement et de rassemblement, soit les projets de développement d'un Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ)<sup>2</sup> et d'un Groupe de recherche en droit international et comparé de la consommation (GREDIC). Ces projets sont au coeur des deux prochains axes de développement prioritaires de la Faculté.

### **1.2.1 Axe « Citoyenneté, pluralisme et démocratie »**

Le département de science politique dispose d'un groupe solide de professeur-e-s dans le domaine des idées politiques et des institutions ainsi que dans les processus de maintien et de développement de la démocratie. De son côté, le département de sciences juridiques comprend plusieurs spécialistes du droit et des libertés publiques et des droits de la personne. Les grandes questions théoriques et les défis d'ordre pratiques qui se posent à l'exercice de la démocratie devraient constituer une priorité de développement pour la Faculté. Au cours des dernières années, les droits de la personne sont devenus un enjeu politique national et international sans précédent. Dans le contexte de la mondialisation, le sens de la citoyenneté

---

<sup>2</sup> Ce Centre de recherche est un projet du titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, Alain G. Gagnon.

et l'avenir de la démocratie deviennent des préoccupations majeures qui se posent dans un contexte radicalement nouveau.

Certains thèmes de recherche abordés ces dernières années dans le cadre de cet axe relèvent aussi du premier axe de développement notamment en ce qui concerne la mondialisation, la sécurité humaine, la protection des populations ou le respect des droits et libertés de la personne. Dans son premier Plan de développement, la Faculté envisageait une coopération avec la *Chaire UNESCO d'études sur les fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique* rattachée à la Faculté des sciences humaines. Des professeur-e-s, de sciences juridiques, se sont impliqués activement dans les activités de recherche et de gestion de cette Chaire<sup>3</sup>. De plus, cet axe prioritaire pourra susciter de nouvelles collaborations avec la Chaire de recherche du Canada « en mondialisation, citoyenneté et démocratie » rattaché à notre Institut.

Dans cet axe de développement, un projet de création de Centre retient déjà notre attention. Il s'agit du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ). Les intérêts de ce centre tourneront autour de trois grands thèmes qui impliquent de nombreux chercheur-e-s de la Faculté, d'autres facultés de l'UQAM et de nombreuses autres universités, soit : *la nation, le nationalisme et la diversité, le droit, les institutions et l'aménagements des rapports intercommunautaires et la culture, le pluralisme et la société.*

D'autre part, le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) est un centre de recherche en émergence qui s'intéresse aux problématiques de l'immigration, de la diversité culturelle, de la nation et de la citoyenneté, tant sur le plan théorique que dans l'expression de leur forme concrète au sein des sociétés occidentales. Le CRIEC, rattaché à notre institut, regroupe de nombreux chercheur-e-s de notre faculté, d'autres facultés et d'autres universités qui s'intéressent à des problématiques qui permettent de faire le pont entre cet axe de citoyenneté, pluralisme et démocratie et l'axe des études internationales. Enfin, cet axe rejoint de manière directe une proposition de création d'une université citoyenne à l'UQAM sur le thème de la mondialisation et la citoyenneté démocratique.

### **1.2.2 Axe « Politique sociale et droit social, consommation et qualité de vie »**

Un des objectifs de cet axe prioritaire de développement est de constituer, autour d'un projet de développement d'un Groupe de recherche en droit international et comparé de la consommation (GREDICC), un pôle de recherche d'excellence sur les matières relevant de la protection du consommateur dans une approche de droit international et de droit comparé. Après avoir développé une expertise dans le domaine du droit de la consommation, le Département de sciences juridiques compte devenir, avec le GREDICC, un pôle de recherche

---

<sup>3</sup> Notamment les professeur-e-s de sciences juridiques, Pierre Robert et Hugo Cyr qui sont respectivement Directeur du Comité scientifique et Vice-président du Comité scientifique international de la Chaire.

important en droit de la consommation au Canada et sur la scène internationale. La Faculté, en faisant sien cet axe de développement, entend appuyer fortement ce champ de recherche en développement. Présentement, aucun centre de recherche sur ces questions n'existe dans les universités canadiennes. De plus, la dimension internationale de la protection du consommateur est originale et est susceptible d'intéresser des chercheurs extérieurs au Département de sciences juridiques. Enfin, cet axe profitera des réseaux et contacts établis par les professeur-e-s de ce département au niveau international, notamment au sein de l'Association Internationale de Droit de la Consommation. Également, l'ancrage, au sein de la société québécoise, des problématiques issues du droit social et des politiques sociales constitue un attribut historique de l'UQAM et plus particulièrement du département des sciences juridiques. Ce département a toujours activement contribué à la mission du Service aux collectivités de l'UQAM par l'intermédiaire de certains professeurs.

La transformation du rôle de l'État et de ses modes d'intervention incite la Faculté à soutenir tout développement futur qui rendra plus dynamique les partenariats divers avec la société civile québécoise. La Faculté et ses départements entendent aussi explorer au cours des années qui viennent des stratégies efficaces afin de soutenir le déploiement des études en matière de politiques sociales et de droit social au sein des divers programmes d'études dont elle ou les départements, qui lui sont rattachés, ont la responsabilité.

### **1.2.3 Axe « Politiques publiques, gouvernance et État de droit »**

C'est un axe de développement de la recherche et de la formation interdisciplinaire qui évoque le recours à deux points d'ancrage disciplinaires que sont la science politique et le droit. L'objectif de cet axe de développement sera donc de rapprocher les nombreux chercheur-e-s des deux départements intéressés par les politiques publiques, la gouvernance et l'État de droit. La mondialisation et les transformations qu'elle engendre en matière de gouvernance, notamment l'apparition de formes de gouvernance mondiale, son impact sur les politiques publiques et sur les transformations du rôle de l'État seront au cœur de cet axe. Cet axe touchera donc des domaines de recherche aussi variés que les politiques publiques et les différents cadres juridiques en matière sociale, d'environnement et de santé pour lesquels nous avons de nombreux chercheur-e-s. Enfin, il s'agit de la problématique au cœur d'un groupe de recherche qui travaille sur l'implication du processus en cours de transnationalisation des normes pour la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique soit le GRAMA<sup>4</sup>, rattaché au CEIM.

---

<sup>4</sup> Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique.

**1.3 NIVEAU DE SOUTIEN AUX DÉVELOPPEMENTS INTER-FACULTAIRES ET INTER-UNIVERSITAIRES**

À ce niveau d'interventions, les axes prioritaires se définissent davantage à l'extérieur de la Faculté. Il s'agit ici de soutenir des domaines d'études et de recherche prioritaires pour l'Université où le leadership se situe à l'extérieur de la Faculté et auquel celle-ci ne saurait prétendre. Les interventions de la Faculté consisteront à soutenir les collaborations tant inter-facultaires qu'inter-universitaires de ses chercheur-e-s et de consolider leur place dans les différents centres et instituts où ils sont présents. La Faculté reconnaît qu'un effort particulier doit être consenti pour assurer un soutien à ses chercheur-e-s qui ne développent pas nécessairement leur expertise dans le cadre premier de la Faculté.

Les chercheur-e-s de la Faculté, autant en science politique qu'en sciences juridiques, ont été d'ailleurs fort actifs dans des domaines de recherche aussi variés que la gestion publique de l'environnement (à l'Institut des sciences de l'environnement et au Greige<sup>5</sup>), le droit de la santé en milieu de travail dans une perspective environnementale (au Cinbiose<sup>6</sup>), les politiques sociales et les droits des femmes (à l'Institut de recherches et d'études féministes) ou le droit des citoyens à la santé et aux services (à l'Institut Santé et société). De plus, de nouveaux, nouvelles professeur-e-s intéressés par ces champs ont été ou vont être embauchés dans les deux départements, ce qui laisse entrevoir des perspectives fort encourageantes de collaboration.

Les professeur-e-s de la Faculté sont également impliqués dans des activités de collaboration avec d'autres universités qu'il convient d'appuyer. C'est notamment le cas pour la Revue canadienne droit et société (revue officielle de l'Association canadienne droit et société) et de l'Association québécoise de science politique et de sa revue Politique et sociétés. Il convient également d'appuyer les initiatives qui lient l'UQAM aux milieux sociaux. À titre d'exemples, des professeur-e-s sont impliqués dans un projet de formation populaire en Russie et en Ukraine ou dans des partenariats établis avec le soutien du Service aux collectivités notamment avec la Ligue des droits et libertés du Québec. Ces activités sont à privilégier pour maintenir ce lien historique qu'a voulu créer l'UQAM avec les groupes communautaires et syndicaux.

Enfin, la Faculté entend soutenir le développement de collaborations dans le cadre du programme des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Plusieurs professeur-e-s de la Faculté, tant en science politique qu'en sciences juridiques, participent à des ARUC sur des projets aussi variés que « le travail non conventionnel » (collaboration avec des professeurs de plusieurs universités ontariennes et d'organismes dont le Congrès du travail du Canada), « l'innovation sociale et développement des communautés », le « Social Rights Accountability Project »

---

<sup>5</sup> Groupe de recherche interdisciplinaire en gestion de l'environnement.

<sup>6</sup> Centre de recherche interdisciplinaire en biologie, santé, société et environnement.



(collaboration avec plusieurs universités canadiennes et notamment le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire autonome du Québec) ou l'Alliance de recherche IREF-Relais-Femme (ARIR).

Deux autres projets furent déposés récemment. Le premier est un projet de collaboration en recherche portant sur le thème « Consumer Choice Research in a Rapidly Changing Economy » (collaboration entre plusieurs universités québécoises et ontariennes et des organismes tels l'Office de la Protection du Consommateur du Québec et Option Consommateurs) et le deuxième est une demande de subvention dans le cadre des grands travaux concertés auprès du CRSHC (en collaboration avec Queen's University et l'University of Toronto).

## **2. CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT 2005-2009**

Nous avons connu, au cours des cinq dernières années, un développement accéléré tant au niveau de l'enseignement que de la recherche. La Faculté se doit maintenant d'assurer une certaine pérennité à ce développement. Pour ce faire, elle devra se doter des outils de gestion nécessaires afin de soutenir les projets entrepris ces dernières années. Comme nous l'affirmions plus tôt, l'atteinte de nos nouveaux objectifs dépend en grande partie de notre capacité à maintenir l'équilibre entre les prochains développements et la consolidation des acquis.

### **2.1 LA PROGRAMMATION**

#### **2.1.1 Révision de la programmation**

Tel que mentionné dans l'avis de la Faculté déposé et adopté par notre Conseil le 31 mars 2004, « la Faculté endosse les principes énoncés au projet de politique d'évaluation périodique des programmes. Elle reconnaît la pertinence des objectifs poursuivis et agréée, de manière générale, à l'ensemble des modalités qui y sont proposées ». Globalement, la politique institutionnelle met en place une procédure qui nécessitera vraisemblablement l'adoption d'une politique facultaire pour en assurer la mise en oeuvre, la coordination et la réalisation. Le décanat aura la responsabilité d'élaborer cette politique. Ainsi, et notamment parce que le plan triennal d'évaluation périodique doit être révisé à chaque année, il y a lieu d'établir un calendrier de gestion de la politique et de ses nombreuses étapes.

### 2.1.2 Nouveaux programmes

La majorité des projets de création de programme identifiés dans le Plan de développement 2001-2003 ont été réalisés ou transformés en nouveaux projets. La Faculté de science politique et de droit a joué un rôle actif et déterminant dans le développement de ces nombreux projets. Elle a joué un rôle tout aussi déterminant dans le long processus de révision de la programmation au premier cycle. La Faculté a été fidèle à sa mission première d'assurer l'interface entre ses unités et les différentes instances de l'Université notamment le Bureau de l'enseignement et des programmes.

Ces dernières années ont été principalement consacrées aux programmes de premier cycle avec la révision en profondeur de ces programmes et la création de nouveaux. Ces efforts ont donné lieu à des résultats positifs très importants dont une augmentation spectaculaire du nombre d'étudiant-e-s inscrits. La Faculté doit maintenant consolider ce développement rapide et répondre à la pression que ces nouveaux programmes exercent, notamment, sur l'offre de cours et la gestion des stages. La Faculté compte poursuivre le développement des programmes de premier cycle cependant à un rythme moins rapide qu'au cours des dernières années. Ce choix se justifie par la volonté de la Faculté d'assurer un suivi irréprochable de ces nouveaux programmes.

Par ailleurs, la Faculté se consacrera prioritairement au développement de nouveaux programmes aux cycles supérieurs en lien avec la recherche. Cette priorité donnée aux cycles supérieurs s'inscrit dans les grands objectifs institutionnels de l'Université. Nous souhaitons aussi donner une plus grande place aux étudiant-e-s gradués dans la recherche et l'enseignement. La Faculté a comme principal objectif de provoquer davantage d'échanges entre professeur-e-s/chercheur-e-s et étudiant-e-s et d'encourager, voire stimuler, la participation de ces derniers dans les activités de recherche et de formation.

#### Aux cycles supérieurs

Afin de répondre à un besoin de plus en plus criant de nos diplômé-e-s à la maîtrise en droit, qui désirent poursuivre leurs études à l'UQAM, la Faculté s'est donné comme objectif de créer un **doctorat en droit**. Tout comme notre programme de maîtrise en droit, le doctorat se distinguera clairement des programmes d'études en droit proposés par les autres universités québécoises. Il sera axé sur l'analyse juridique dans une perspective interdisciplinaire et centré sur les rapports du droit à l'environnement social.

Pour prolonger et développer beaucoup plus largement ce qui a été fait avec la concentration politique internationale et droit international, commune aux maîtrises en droit et en science politique, nous entendons mettre sur pied un grand programme autonome et pluridisciplinaire de **maîtrise en études internationales**. Cette maîtrise sera structurée autour des deux disciplines de la Faculté, mais fera beaucoup plus largement appel à d'autres disciplines

notamment, histoire et sociologie de la Faculté des sciences humaines, et économie de l'École des sciences de la gestion. Elle pourra aussi offrir une concentration en **études diplomatiques**. Un tel programme n'a pas d'équivalent dans le milieu universitaire montréalais. Il consolidera le positionnement stratégique de l'Institut d'études internationales de Montréal et assurera un débouché très intéressant pour les étudiant-e-s de premier cycle. En outre, sa banque de cours ou de séminaires pourra constituer l'assise principale d'un programme de **doctorat en études internationales**.

Au titre des autres projets de développement, mentionnons que la Faculté entend développer un vaste programme de formation en **Immigration, société et culture**. Ce projet est né d'une demande provenant du milieu de l'immigration relative au besoin de formation des consultants. Toutefois, compte tenu de l'intérêt suscité dans la communauté juridique, le milieu politique et la société civile, il apparaît important pour la Faculté de bien cibler le modèle de formation le plus susceptible de répondre aux attentes de tous. Enfin, la majorité de ces différents projets de programmes sont animés par une volonté de faire le pont entre les études de premier cycle et de cycles supérieurs.

#### **Au premier cycle**

La mise en place d'un **baccalauréat en gestion publique** viendra clore, pour le moment, le développement des nouveaux projets de baccalauréat. Ce projet, approuvé par le ministère de l'Éducation à l'automne 2004, verra le jour en septembre 2006. Il s'agit d'un projet de programme multidisciplinaire mettant à contribution les deux départements de la Faculté et plusieurs unités de l'École des sciences de la gestion. Le projet verra le jour en septembre 2006. Un autre projet de programme est présentement à l'étude. Il s'agit d'un projet de **mineure/certificat en éthique et droit**. Un comité, composé de professeur-e-s du département des sciences juridiques et du département de philosophie, travaille à la préparation de ce projet. C'est en quelque sorte une suite logique de l'implication de certains de nos professeur-e-s dans les activités de recherche et de gestion de la *Chaire UNESCO d'études sur les fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique*.

Nous croyons nécessaire de rappeler ici que la Faculté de science politique et de droit a été le lieu d'une collaboration sans précédent avec d'autres unités de l'Université ces dernières années. Nos deux nouveaux baccalauréats ont été le fruit d'une collaboration avec trois autres facultés. Nos nouveaux projets de programmes comme le doctorat et la maîtrise en études internationales, le baccalauréat en gestion publique et la mineure/certificat en éthique et droit misent également sur des collaborations inter-facultaires. Enfin, plusieurs de ces projets de programmes offrent des pistes intéressantes pour de nouveaux modèles de formation que nous verrons dans la prochaine partie notamment la formation en immigration et la concentration en études diplomatiques.

### **2.1.3 Nouveaux modèles de formation**

Les prochaines années seront l'occasion d'explorer de nouveaux modèles de formation. Les critères qui devraient motiver notre volonté d'aller de l'avant avec un nouveau modèle de formation sont les suivants : que le modèle de formation et les programmes assurent un rayonnement intéressant pour la Faculté, qu'il positionne la Faculté dans des créneaux de développement pédagogique nouveaux et, enfin, qu'il génère soit des avantages pour les étudiant-e-s ou pour les programmes qui y participent, soit des avantages financiers pour les constituantes de la Faculté.

Étant donné les ressources disponibles à l'UQAM et l'expertise développée à la Faculté, cette dernière commencera par explorer la possibilité de développer des programmes de formation continue et une École d'été. La Faculté pourrait rendre certains cours accessibles (cours intensifs par exemple) tant pour ses étudiant-e-s que pour les étudiant-e-s étrangers-ères. Nous répondrions ainsi à un besoin maintes fois exprimé par des étudiant-e-s étrangers-ères et partenaires extérieurs. Ces différents modèles ont l'avantage de s'adresser à des petits groupes afin de faciliter l'interaction et les échanges entre les participants et le développement de réseaux. C'est un des attraits de ce type de formation.

### **2.1.4 Stages et activités cliniques**

Une formation de qualité demeure au centre de nos préoccupations. L'employabilité également préoccupe les étudiant-e-s dans un monde de plus en plus compétitif. Afin de leur donner cette expérience qui manque tant en début de carrière, le stage est intégré dans le cadre du programme d'étude. Qu'il représente une expérience en soi ou qu'il permette l'accès à un premier emploi grâce aux contacts et réseaux développés à cette occasion, le stage améliore les chances de placement des étudiant-e-s. Il fait partie de la formation en apportant un côté pratique à un programme qui resterait sinon purement théorique. Il permet de confirmer ou de réorienter une carrière à son début.

Notre objectif est maintenant de développer des liens solides et durables avec des organismes qui pourront trouver parmi les étudiants de nos programmes des stagiaires de qualité. Tout en continuant d'apporter tout son soutien aux étudiant-e-s qui cherchent un stage, l'agent-e de stage aura comme priorité de promouvoir, de rechercher et de solliciter des stages auprès d'organismes d'accueil actuels et potentiels. Le taux de placement des diplômé-e-s demeure une préoccupation centrale des étudiant-e-s au moment de faire leur choix de carrière. L'accès à un large éventail de stages est devenue depuis quelques années une stratégie de recrutement d'une importance capitale et c'est pourquoi la Faculté entend investir considérablement dans cet outil précieux.

Les activités de formation clinique et le développement du volet international de ces activités répondent aussi à des préoccupations pédagogiques et professionnelles importantes pour les étudiant-e-s. C'est pourquoi la Faculté entend veiller à la consolidation et au développement de ces activités cliniques et encourager, par les stratégies appropriées, la participation des étudiant-e-s issus de divers programmes offerts par la Faculté et les départements à ces activités.

## **2.2 LA RECHERCHE**

Dans son premier Plan de développement 2001-2003, la mission de la Faculté se traduisait par la création d'un environnement favorisant des liens plus étroits entre les chercheur-e-s et les groupes de recherches des deux champs disciplinaires. Compte tenu de l'importance des liens existants et des ressources significatives dans les deux départements, la Faculté a privilégié un premier axe de développement en études internationales et a mis en place le Centre Études internationales et mondialisation et l'Institut d'études internationales de Montréal. Ici également, il faut parler de consolider ces unités et l'avantage stratégique qu'ils donnent à la Faculté et à l'Université. Il faudra notamment s'assurer de leur viabilité financière à long terme.

La Faculté entend accorder une attention particulière aux nouveaux projets de centre de recherche dans les autres axes prioritaires de développement et soutenir les chercheur-e-s dans leur démarche de reconnaissance institutionnelle. De plus, le décanat soutiendra le travail du Comité de la recherche qui a pour mandat :

1. De favoriser la recherche au sein de la Faculté de science politique et de droit; d'appuyer les regroupements de chercheur-e-s et éventuellement susciter la création de tels regroupements; de favoriser les liens entre les professeur-e-s et les étudiant-e-s en matière de recherche;
2. De produire des avis pour toute question relative à la recherche dans la Faculté;
3. D'attribuer les sommes d'argent allouées par l'Université à la Faculté de science politique et de droit aux fins de recherche ou d'études;
4. De faire le lien avec les départements pour toute question relative à la recherche.

Dans la mesure où le Fonds facultaire d'aide au développement de la recherche et de la création (ancien fonds Pafarc volet 5) sera reconduit par l'Université, la Faculté continuera à soutenir les départements dans leur rôle de support à la recherche et à appuyer les professeur-e-s dans le développement et le rayonnement de leurs recherches. La Faculté entend, de plus, continuer à soutenir et promouvoir la recherche libre.

Dans l'éventualité où la facultarisation mènerait à une décentralisation des ressources importantes en recherche, la Faculté pourra explorer l'idée de rassembler les informations sur les organismes subventionnaires et les différentes opportunités qui s'offrent à nos chercheur-

e-s. La Faculté pourrait, de ce fait, développer l'expertise nécessaire pour jouer un rôle actif afin de favoriser et stimuler la recherche concertée. Entre temps, conjointement avec le Vice-rectorat à la recherche, la Faculté et le Comité de la recherche appuieront les nouveaux professeur-e-s afin de favoriser leur intégration et de s'assurer qu'ils bénéficient des opportunités de financement qui leur sont réservés.

Enfin, la Faculté entend développer des liens entre la recherche, l'enseignement et les étudiant-e-s. Nous croyons qu'au niveau du recrutement et de l'encadrement des étudiant-e-s, un développement concerté entre recherche et enseignement jumelé à une volonté d'intégrer les étudiant-e-s permettra d'attirer et de garder des étudiant-e-s. Ces derniers-ères trouveront un milieu académique leur offrant un meilleur support dans leurs études, une expérience variée et de meilleures conditions pour trouver un emploi une fois les études complétées.

### 2.3 L'INTERNATIONALISATION

Jusqu'à maintenant, les initiatives d'internationalisation de la Faculté ont été axées en grande partie sur la formation des étudiant-e-s, qu'il s'agisse de création de programmes (BRIDI et maîtrise en politique internationale et droit international) ou d'offres de voyages d'études crédités. Par ailleurs, la mise sur pied de l'Institut d'études internationales de Montréal, en octobre 2002, visait à internationaliser tout autant la formation des étudiant-e-s que la recherche.

En élaborant son plan d'internationalisation (2005-2009), la Faculté a choisi d'élaborer une stratégie intégrée qui appuiera les objectifs et les priorités d'internationalisation des deux départements qui la composent en conformité avec les objectifs du projet de *Politique internationale de l'UQAM*<sup>7</sup>, touchant la formation, la recherche et les services aux collectivités.

En matière de recherche et de services aux collectivités, le rôle de la Faculté se limitera principalement à encourager, soutenir et faciliter les initiatives des départements et des professeur-e-s. En ce qui concerne la formation, la Faculté consolidera les programmes à vocation internationale en cours et évaluera les opportunités de création de programmes conjoints d'études avancées et de programmes de formation sur mesure. De plus, elle mettra en œuvre les mécanismes requis pour accroître les possibilités de mobilité des étudiant-e-s de la Faculté (signatures de nouvelles ententes, élaboration d'outils et de mécanismes d'information, mise en œuvre de nouvelles activités internationales créditées, etc.).

---

<sup>7</sup> Projet de Politique internationale de l'UQAM : recommandation du groupe de travail à la Commission des études, préparé par le Vice-rectorat aux services académiques et au développement technologique, 22 mars 2005.

## **2.4 SOUTIEN AUX ÉTUDIANT-E-S**

Nous accordons beaucoup d'importance à la contribution des étudiant-e-s à la gestion de la Faculté. Un Comité "décanat-étudiant-e-s" a été créé récemment pour maintenir un lien constant entre les représentant-e-s de l'Association facultaire et leur décanat. La Faculté doit continuer à profiter de ce lieu d'échanges pour consulter les étudiant-e-s dans l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil académique ou tout autre dossier les concernant de près ou de loin. De plus, la Faculté les associera de près aux activités de la nouvelle association des diplômées et diplômés de science politique et de droit.

Nous espérons que nos excellents rapports nous permettrons de faire avancer des dossiers aussi importants que la création d'un Bureau de placement pour les étudiant-e-s en droit. Le décanat a proposé l'idée à ses étudiant-e-s et diplômé-e-s de créer un Journal électronique de la Faculté de science politique et de droit. Les objectifs poursuivis par cette initiative sont, premièrement, de créer un lieu d'information et d'échange entre étudiant-e-s, diplômé-e-s, professeur-e-s et « amis » de la Faculté et, deuxièmement, de doter les unités et associations de la Faculté d'un outil de communication et de visibilité pour leurs activités.

Toujours dans la perspective du soutien aux étudiant-e-s, la Faculté a créé, à partir de la part facultaire des frais indirects qu'elle reçoit, un nouveau programme de bourses facultaires. Ces bourses sont destinées à ses étudiant-e-s inscrits à temps plein au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Ce programme a un double objectif : encourager les étudiant-e-s à poursuivre leurs études aux 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> cycles et appuyer ce faisant leurs demandes de financement externe. La Faculté entend poursuivre dans cette orientation en recherchant les moyens pour bonifier ce programme notamment par l'entremise de la Fondation de l'UQAM et son Fonds facultaire de développement nouvellement créé. De plus, la Faculté a inscrit auprès de la Fondation de l'UQAM, la création de nouvelles bourses comme sa première priorité de recherche de financement.

Dans le domaine de la recherche, la Faculté participera, en collaboration avec ses unités de recherche, à la création d'un environnement de recherche et de collaborations entre jeunes chercheur-e-s. Avec le nouveau projet de construction, nous profiterons à moyen terme d'un environnement favorable à ce type collaboration. Cela pourra se faire, entre autres, par une intégration plus grande entre ressources documentaires et informatiques. Enfin, comme nous le mentionnions plus tôt, la Faculté compte encourager davantage l'intégration des étudiant-e-s aux activités de recherche et d'enseignement.

## **2.5 L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉ-E-S DE LA FACULTÉ**

Le décanat a joué un rôle actif dans la création de l'Association des diplômées et diplômés de science politique et de droit. Les diplômé-e-s ont manifesté la volonté de participer activement au développement de la Faculté et cette dernière mettra ses ressources à leur

disposition. Les diplômé-e-s peuvent et veulent jouer un rôle important auprès de nos étudiant-e-s au niveau du mentorat, des stages, du placement, des bourses et du Fonds facultaires de développement. La Faculté compte développer des outils afin de favoriser un rapprochement entre les diplômé-e-s, étudiant-e-s, professeur-e-s et autres services de l'Université. Un des grands objectifs sera de faire en sorte que nos diplômé-e-s deviennent des membres à part entière de la communauté uqamienne. Nous proposerons un projet à cet effet.

## **2.6 L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF**

### **2.6.1 Les instances décisionnelles et de coordination**

La Faculté de science politique et de droit a toujours maintenu une structure administrative plus souple que prévoyaient ses statuts. Elle a misé sur un mode de gestion concertée entre le décanat et les différentes unités de la Faculté notamment les directions de programmes et de départements et continuera en ce sens. Enfin, son Conseil académique a plutôt choisi de créer ponctuellement différents comités<sup>8</sup> afin de soutenir son travail en comptant davantage sur l'apport des professeur-e-s des deux départements. Or, compte tenu de l'évolution des postes de gestion académique au sein de la faculté et des effectifs professionnels et de soutien du décanat, plusieurs réorganisations des tâches et redéfinition administrative des responsabilités s'avèrent nécessaires (ex. archives numériques communes, cahier de procédures, processus consultatif et décisionnel, etc.).

Un comité a été créé par le Conseil académique pour, dans un premier temps, procéder à la révision des statuts de la Faculté, de la composition du conseil académique et de la structure actuelle des comités et, dans un deuxième temps, faire l'arrimage avec la politique facultaire institutionnelle le cas échéant. Ce Comité déposera pour adoption au Conseil académique de mai 2005, de façon concomitante à ce Plan de développement, un projet de Règlement de régie interne. Le but de cet exercice consiste à adapter le mandat des différentes instances et constituantes de la Faculté aux réalités d'aujourd'hui. Ceci inclut notamment de revoir les différentes structures décisionnelles et de coordination.

### **2.6.2 Politiques et règlements de la Faculté**

Nous avons commencé à construire un environnement réglementaire facultaire. La Faculté continuera à participer aux travaux sur la modification du règlement no 8 des études de deuxième et troisième cycles de même qu'à l'ensemble des politiques présentement en révision. Le décanat assumera par la suite la responsabilité de préparer des projets de règlements et politiques facultaires pour les appliquer.

---

<sup>8</sup> Pour la liste actuelle des comités voir annexe II.



De plus, la Faculté entend se doter d'un guide de règles et de procédures pour améliorer la gestion du décanat de la Faculté. Ce guide encadrera les différents comités et deviendra un outil de gestion important pour le personnel du décanat et des départements. Enfin, le décanat, en collaboration avec les représentant-e-s des départements et des unités de programmes, aura comme mission de proposer un projet de politique facultaire pour la gestion des enveloppes de charges d'enseignement. Cette politique permettra une meilleure planification annuelle de la programmation.

### **2.6.3 Plan directeur des espaces**

Dans la foulée de l'adoption de la politique sur la gestion des espaces, la Faculté a créé un comité de la gestion des espaces dès l'automne 2004. Le premier mandat sera d'accomplir la planification de la construction d'un nouvel immeuble, un des grands projets de la Faculté des deux prochaines années.

### **2.6.4 La qualité de langue**

La Faculté endosse l'objectif général du projet de politique linguistique de l'Université visant à promouvoir l'emploi et la qualité du français, langue de travail, d'enseignement et de communication institutionnelle. Elle compte adopter en conformité avec cette politique une politique facultaire qui intègre les principaux outils de soutien aux étudiant-e-s notamment au sein du Centre Paolo Freire.

## **2.7 LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**

### **2.7.1 Planification et stratégie pour le renouvellement du corps professoral**

En ce qui concerne le corps professoral, le succès des réformes des dernières années et des efforts entrepris pour augmenter nos effectifs étudiant-e-s notamment par la création de nouveaux programmes ont et doivent obligatoirement conduire rapidement au recrutement de nouveaux professeur-e-s. Entre 1998-1999 et 2003-2004, la capacité relative d'enseignement en science politique est passée de 105% à 47,1% et celle de sciences juridiques de 73% à 53.5%. Ce pourcentage fluctue dangereusement en raison de la conjugaison de l'augmentation des étudiant-e-s dans nos nouveaux et anciens programmes et le départ à la retraite de professeur-e-s.

De plus, au département de science politique, 65% des professeur-e-s avaient, au 1<sup>er</sup> juin 2004, plus de 55 ans. Au département des sciences juridiques, la problématique est différente. En raison des départs et des embauches récentes, il n'y a que 37% des professeur-e-s qui soient âgés de plus de 55 ans. Toutefois, l'expérience passée nous démontre qu'il y a malheureusement une très grande mobilité des professeur-e-s « engendrée par le retour à la pratique professionnelle, l'appel à l'exercice de fonctions dans des institutions publiques et le départ vers d'autres universités »<sup>9</sup> et cette mobilité touche particulièrement les jeunes professeur-e-s. Enfin, la Faculté devra être particulièrement vigilante dans le développement de nouveaux projets de programmes ou de projets internationaux pour ne pas exercer une pression trop forte sur les professeur-e-s.

### **2.7.2 Financement extérieur**

Depuis sa création, la Faculté s'est assurée d'un certain financement externe grâce à la collaboration exceptionnelle des ministères intéressés par certains de ses projets et à l'enthousiasme des professeur-e-s et étudiant-e-s qui y participent. C'est ainsi que nous avons réussi à aller chercher de façon récurrente un financement pour l'Institut d'études internationales de Montréal et pour certaines activités académiques créditées telles que le stage-voyage d'études en Russie, le stage de la Simulation des Nations unies à New York ou les stages de l'organisation « Enfants d'ici ou d'ailleurs »<sup>10</sup>. Après avoir répertorié les besoins de la Faculté, cette dernière devra, de concert avec les départements, ses unités de recherche et de programmes, les étudiant-e-s, les diplômé-e-s et la Fondation, initier une nouvelle stratégie de financement pour ces projets à caractère académique.

## **2.8 LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE RECRUTEMENT**

La Faculté continuera à jouer son rôle d'interface entre ses unités et les différentes instances de l'Université. Pour ce faire, elle intensifiera sa collaboration avec les Services des communications et le Bureau du recrutement. Notre principal objectif demeure de faire connaître nos programmes et nos différentes ressources au plus grand nombre d'étudiant-e-s potentiels. En collaboration avec le Bureau du recrutement, nous continuerons à participer à la tournée universitaire des Cégeps et aux autres activités organisées par ce Bureau. Nous poursuivrons les objectifs de publicisation d'activités telles que le voyage d'études en Russie, la Simulation des Nations unies à New York de même que les succès de nos étudiant-e-s aux différents concours de plaidoirie afin d'attirer des étudiant-e-s des autres universités de Montréal et d'ailleurs. De plus, nous comptons améliorer la planification annuelle avec les Services des communications afin de mieux cibler les différentes opportunités qui s'offrent à nous.

---

<sup>9</sup> Plan d'action 2004-2007, Département de sciences juridiques, UQAM, août 2004, p.71.

<sup>10</sup> En 2004, le financement extérieur total est de plus de 120,000.00 \$.

Depuis la création de la Faculté, certains outils de promotion ont été créés. La Faculté continuera à favoriser la mise à jour d'un site web intégré. Elle poursuivra, dans la limite de ses moyens, la publicité ciblée dans les journaux soit pour nos programmes ou pour souligner la contribution exceptionnelle de professeur-e-s ou étudiant-e-s. La Faculté développera, en collaboration avec son Institut d'études internationales de Montréal, son propre projet de communication au niveau des collèges. Il s'agit d'améliorer la formule de conférences-débats sur des sujets d'actualité impliquant des professeur-e-s de notre Faculté (droit et science politique). La Faculté pourra organiser une série de débats-conférences à chaque période forte de recrutement.

## **2.9 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

La Faculté s'est dotée d'un *Plan triennal sur l'utilisation des technologies de l'information dans la formation 2003-2006* et a mis sur pied un Centre d'initiative facultaire pour l'intégration des TI dans la formation. Deux objectifs principaux orienteront maintenant les travaux de ce centre. Le premier objectif est que le Centre devienne l'animateur de la formation des professeur-e-s et chargé-e-s de cours de la Faculté en matière d'utilisation des TI. Le deuxième objectif est de doter la Faculté d'une ressource technique qui soit proactive et qui aille rejoindre les professeur-e-s et chargé-e-s de cours afin de leur apporter un support dans la préparation du matériel pédagogique pour leurs cours.

## CONCLUSION

Pour l'instant, notre Faculté ne dispose pas des moyens pour être une instance de gestion véritable. Durant les cinq dernières années, nous avons dû faire des choix fort difficiles. Nous avons des ressources limitées et avons dû donner la priorité à certaines interventions par rapport à d'autres. La recherche et les services aux étudiant-e-s auraient, entre autres, mérité davantage de soutien de la part du décanat. Nous comptons y remédier au cours des cinq prochaines années. Toutefois, il importe de noter que le présent Plan de développement ne pourra être accompli que dans la mesure où l'Université ira de l'avant avec une politique facultaire institutionnelle permettant une certaine décentralisation.

En outre, nous tenons pour acquis, aux fins de la réalisation de ce Plan, que la direction de l'Université consultera les facultés le plus rapidement possible afin de s'engager dans ce processus. La Faculté de science politique et de droit croit primordial qu'elle prenne une part active aux discussions sur la redéfinition des rôles entre les vice-rectorats, les services et les facultés afin d'assurer un développement cohérent de son Plan de développement qui touche, à toutes fins utiles, à l'ensemble des attributions des responsabilités et ressources humaines et financières. La concrétisation d'un tel Plan suppose que la direction de l'Université confirme une place importante aux facultés afin qu'elles puissent intervenir efficacement en fonction de leurs besoins propres et des responsabilités qui leur sont confiées.

**ANNEXE I : LE CONSEIL ACADÉMIQUE**

Le Conseil est composé des personnes suivantes nommées, dans le cas des personnes qui ne sont pas membres d'office :

Membres d'office :

Doyen-ne  
Vice-doyen-ne aux études  
Vice-doyen-ne à la recherche  
Directeurs-trices des départements  
Directeurs-trices des unités de programmes  
Directeur-trice de l'Institut d'études internationales de Montréal

Membres nommés :

Un-e professeur-e-chercheur-e de chacune des assemblées départementales  
Un-e représentant-e des étudiant-e-s par unité de programmes  
Deux représentant-e-s des chargé-e-s de cours de chacun des départements  
Deux représentants-es des employé-e-s de soutien  
Une personne extérieure à l'Université et représentant les milieux socio-économiques

Observateurs réguliers, observatrices régulières :

La, le professeur-e représentant la Faculté à la Commission des études  
L'étudiant-e représentant la Faculté à la Commission des études  
La, le professeur-e représentant la Faculté à la Sous-commission des ressources  
Un-e représentant-e de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit  
Un-e représentant-e des diplômées et diplômés de science politique et de droit de l'UQAM  
Un-e représentant-e des étudiant-e-s du baccalauréat en communication, politique et société

**ANNEXE II : LES COMITÉS DE LA FACULTÉ**

LES COMITÉS DU DÉCANAT

**Comité de coordination du décanat :**

L'ensemble du personnel du décanat.

**Comité décanat-étudiant-e-s**

Représentant du Doyen (Adjoint au doyen) et représentants-e-s des étudiant-e-s de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit.

LES COMITÉS DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Les membres de ces comités sont désignés annuellement par le Conseil. Un membre du personnel du décanat pourra agir comme secrétaire des comités.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Mandat :

Entre les réunions du Conseil, le Comité exécutif peut prendre toutes mesures requises pour assurer le bon fonctionnement de la Faculté. En ce sens, il exerce les pouvoirs du Conseil lorsque requis. Ce comité voit à la gestion courante des ressources de la Faculté. De plus, il exécute tout autre mandat que lui confie le Conseil dont la préparation de l'ordre du jour.

Composition :

Doyen-ne  
Vice-doyen-ne aux études  
Vice-doyen-ne à la recherche  
Directeurs-trices des départements  
Deux représentant-e-s des directeurs-trices des unités de programmes  
Un-e représentant-e des étudiant-e-s du Conseil  
Un-e représentant-e des chargé-e-s de cours du Conseil

**COMITÉ DES ÉTUDES**

Mandat :

Le Comité des études a pour mandat :

- D'étudier et recommander au Conseil les projets de création, de modifications majeures et mineures de programme;
- D'approuver les modifications techniques de programmes;
- D'étudier les projets de règlement et de politique institutionnels qui concernent les études et préparer un projet d'avis pour le compte du Conseil;
- D'élaborer les projets de règlement ou politique facultaires qui concernent les études ou assurer leur mise à jour et les présenter pour approbation au Conseil;
- De coordonner la commande de cours en fonction des enveloppes de charges octroyées à la Faculté et ses unités au niveau des cours de premier cycle;
- D'assister la doyenne, le doyen dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés par la Politique d'évaluation périodique des programmes;
- D'étudier toute question que lui réfère pour avis le Conseil.

*Ce Comité pourra être scindé en deux soit un sous-comité des études de premier cycle et un sous-comité des études avancées selon les dossiers qu'il aura à étudier.*

Composition :

Vice-doyen-ne aux études  
Vice-doyen-ne à la recherche  
Directeur-trice-s et responsable-s des programmes  
Coordonnateur-trice des programmes

**COMITÉ CONSULTATIF DU VICE-DÉCANAT AUX ÉTUDES**

Mandat :

Ce Comité, dont la composante change selon la problématique et le mandat confié par le Conseil, se veut un lieu de discussions visant à permettre aux représentant-e-s des étudiant-e-s et des programmes de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des activités du décanat les concernant. Ce comité peut également être réuni suite à une demande des représentant-e-s étudiant-e-s ou des programmes relativement à ces activités. Ce comité se réunira au besoin et aussi souvent que nécessaire pour assurer un dialogue utile et constructif relativement aux activités de soutien offertes par le décanat.

Composition :

Vice-doyen-ne aux études  
Personnel concerné du décanat  
Représentant-e-s étudiant-e-s concerné-e-s  
Représentant-e-s du ou des programme-s concerné-s

**COMITÉ DE LA RECHERCHE**

Mandat :

Le Comité de la recherche a pour mandat de favoriser la recherche, d'appuyer et susciter les regroupements de chercheurs et d'encourager les liens entre les professeurs et les étudiants en matière de recherche. Plus spécifiquement, il aura pour mandat :

- De produire des avis pour toute question relative à la recherche dans la Faculté;
- D'accueillir les nouveaux chercheurs;
- D'attribuer les sommes d'argent allouées par l'Université à la Faculté de science politique et de droit aux fins de recherche ou d'études;
- De faire le lien avec les départements pour toute question relative à la recherche;
- De dresser annuellement l'état de la recherche;
- De soumettre, annuellement au Conseil de la Faculté, après examen auprès des unités, une proposition relative aux priorités de financement de la recherche;
- D'adopter les lignes directrices pour l'administration des programmes élaborés à partir des priorités de financement;
- De participer au rayonnement de la recherche.

Composition :

Vice-doyen-ne à la recherche  
Un-e représentant-e de la recherche par département



### COMITÉ D'INTERNATIONALISATION

Mandat :

Le Comité d'internationalisation a pour mandat :

- D'élaborer la stratégie d'internationalisation de la Faculté en lien avec les orientations institutionnelles et la politique internationale de l'UQAM;
- D'attribuer les bourses à la mobilité étudiante;
- D'appuyer l'émergence, la mise en œuvre et le suivi d'activités et de projets internationaux liés à la formation, à la recherche et aux services aux collectivités.

Composition :

Doyen-ne

Deux professeur-e-s représentant le département de science politique

Deux professeur-e-s représentant le département de sciences juridiques

Directeur-trice de l'Institut d'études internationales de Montréal.

Un-e représentant-e des étudiant-e-s du premier cycle \*

Un-e représentant-e des étudiant-e-s des cycles supérieurs \*

\* Notez que les étudiant-e-s ne seront pas invités aux réunions portant sur l'attribution des bourses de mobilité étudiante.

### COMITÉ DE DISCIPLINE

La composition, le mandat et les règles de fonctionnement relatifs aux Comités de discipline sont régis par le Règlement no 18 sur les infractions de nature académique de l'Université. Le Comité de discipline facultaire a la responsabilité, selon les dispositions de ce règlement, de statuer quant aux infractions qui leur sont rapportées et le cas échéant, d'imposer à l'étudiante, l'étudiant les sanctions appropriées. La durée du mandat des membres des Comités est de trois ans, renouvelable.

Composition :

Un-e vice-doyen-ne

Un-e représentant-e des professeur-e-s en science politique

Un-e représentant-e des professeur-e-s en sciences juridiques

Un-e représentant-e des chargé-e-s de cours de la Faculté

Deux professeur-e-s membres substitués provenant de l'un et l'autre département.

Au moins l'une, l'un d'entre eux doit posséder une expérience d'enseignement et d'encadrement aux études de cycles supérieurs ou de direction d'activités de recherche. La procédure de désignation est prévue à l'article 5.2 du Règlement no3 de l'Université.

**COMITÉ D'ÉVALUATION DE RECONNAISSANCES DES EXIGENCES DE QUALIFICATION  
D'ENSEIGNEMENT (EQE)**

Mandat :

Le Comité d'évaluation a pour mandat :

- De recevoir et d'évaluer les demandes de reconnaissances de qualification de l'enseignement pour les cours facultaires;
- De préparer la réponse, conformément à la politique adoptée, et de la transmettre au Service des ressources humaines.

Composition :

Vice-doyen-ne aux études

Directeurs-trices des unités de programmes de premier cycle

À titre de substitut : Directeurs-trices des départements

**COMITÉ SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES  
COMMUNICATIONS (NTIC)**

Mandat :

Le Comité NTIC a pour mandat :

- D'élaborer les plans facultaires sur l'utilisation des technologies de l'information ainsi les plans d'action s'y rattachant;
- D'administrer les fonds sur l'innovation techno-pédagogique gérés par la Faculté.

Composition :

Vice-doyen-ne aux études

Deux professeur-e-s représentant le département des sciences juridiques

Deux professeur-e-s représentant le département de science politique

**COMITÉ DE GESTION DES LOCAUX**

**Mandat :**

Le mandat principal du Comité est de voir à l'utilisation optimale des locaux et de procéder à l'arbitrage des impasses et différends, le cas échéant. Cet arbitrage se fait sur la base des espaces calculés selon le modèle de normalisation de l'UQAM et en fonction de l'énoncé de

priorisation déterminé par la Faculté pour assurer le meilleur rééquilibrage des locaux. De plus, ce comité met en œuvre la politique facultaire de gestion des locaux.

**Composition :**

Doyen-ne

Vice-doyen-ne à la recherche

Directeurs-trices de département

Deux professeur-e-s nommés par leur assemblée départementale respective

Un-e représentant-e des groupes institutionnels de recherche

Un-e représentant-e désigné par le Service des immeubles et de l'équipement et membre non votant de ce comité